

LE SITE CLHF-GESTION.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site n'est pas ouvert. Il propose comme plus 90 autres sites d'investir dans les parkings. Cette arnaque qui a fait un nombre de victimes considérables semble recommencer au vu du nombre de sites découverts depuis peu.

Le message d'alerte de VINCI CONCESSION



AUCUNE PLACE DE PARKING N'EST CONCEDEE



Le site internet

Il a été créé le 28/02/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/clhf-gestion.com>

Nos recherches

Il n'est pas accessible. Malgré cette situation, nous avons pu collecter des informations que vous allez retrouver ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 84 60 56 20

Il s'inscrit dans une série intéressante :

nexity-groupe.fr	01 84 60 54 51
sogecampus.fr	01 84 60 54 74
rdf-investissement.com	01 84 60 54 80
younited-credits.com	01 84 60 55 05
clhf-gestion.com	01 84 60 56 20

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Elodie COTTIN

Le produit

Le site propose d'investir dans des places de parkings français. Nous publions un mail envoyé à un potentiel client :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/05/Le-mail-du-site-clhf-gestion.pdf>

Nous vous laissons apprécier les rendements !

La brochure est attractive :

http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/05/La-brochure-du-site-clhf-gestion.com_.pdf

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une société holding qui ne peut EN AUCUN CAS proposer à la vente des places de parkings. Cette erreur juridique majeure montre clairement la méconnaissance des activités économiques des entreprises dont le nom a été volé. Attribuer une activité de vente de parkings à une holding est un non sens juridique étonnant.

Conclusion

Ce site appartient aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur le site cité dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont

été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ce

site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

